

Charte

« rendons notre ville accessible à tous »

Depuis plusieurs années, les élus allonnais ont à cœur de consulter la population allonnaise sur les affaires de la ville (réunions publiques, visites de quartier, permanences des élus sur le marché, Comité Consultatif des Habitants pour la rénovation urbaine).

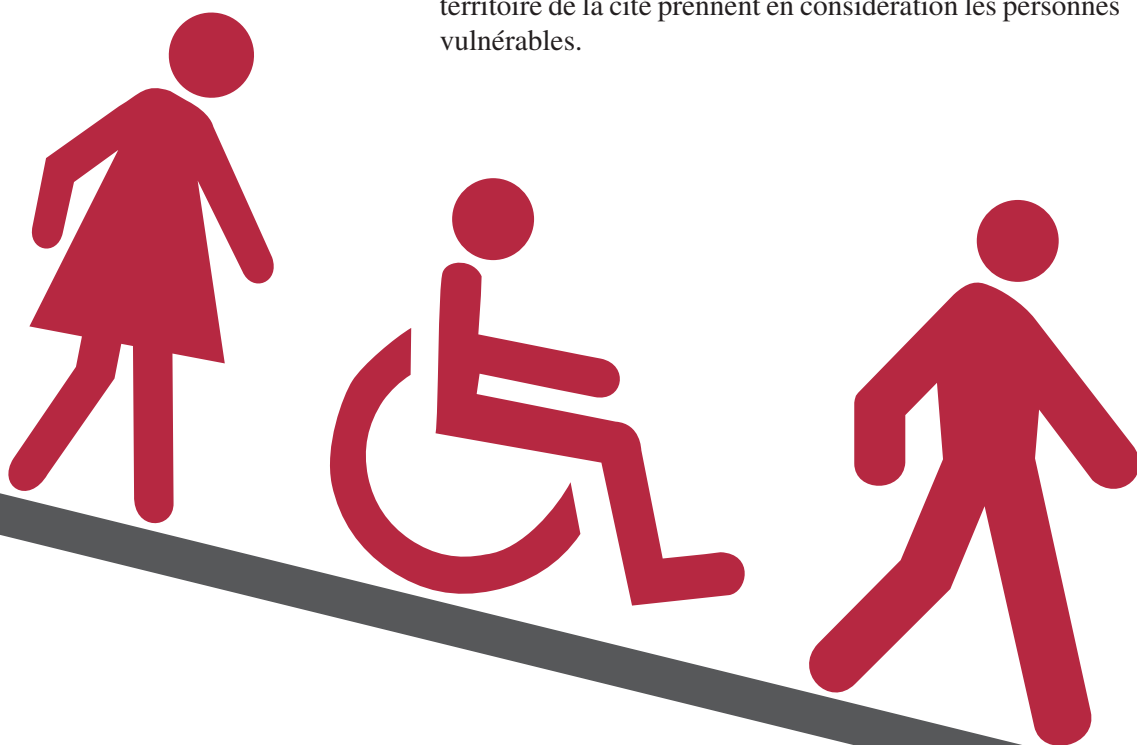
Avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2008, un nouvel élan a été donné à cette volonté d'associer les Allonnais à la chose publique. De nouvelles instances de participation citoyenne émergent depuis quelques mois avec comme objectif de permettre à chacun d'être acteur de sa ville.

La démarche « **Rendons notre ville accessible à tous** » a été initiée en Mai 2009 par la création d'une **commission extra municipale handicap** réunissant des élus, des représentants d'associations, d'institutions, ainsi que des personnes handicapées. Cette instance de réflexion et de proposition vise à améliorer la vie quotidienne et l'autonomie des personnes souffrant de handicap (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) sur la ville. De nombreux thèmes sont ainsi abordés : la mobilité, l'accessibilité, le logement, l'emploi et les loisirs.

Le souhait d'impulser cette charte témoigne du caractère solidaire de la ville d'Allonnes qui a la volonté de donner à toute personne vulnérable atteinte de déficience locomotrice, visuelle, auditive, mentale... sa place dans la cité, en réalisant des aménagements qui la rendent accessible.

En effet, être citoyen à part entière d'une commune, c'est permettre l'égalité d'accès aux mêmes services, se déplacer librement sans entraves, pratiquer les loisirs que l'on veut. Il ne s'agit pas de revendications spécifiques à une catégorie de citoyens, mais bien de partage à égalité des conditions de vie et de la qualité d'accueil pour tous, qu'une ville se doit de proposer à ses administrés.

La signature de cette charte témoigne de l'engagement de la ville d'Allonnes à donner des orientations et lancer une dynamique pour que toutes les actions menées sur le territoire de la cité prennent en considération les personnes vulnérables.



Allonnes s'engage à

1. CONCERTATION

Etablir un partenariat avec les associations, ainsi qu'avec les instances publiques, notamment le Département, Le Mans Métropole et les organismes en charge des personnes handicapées, afin de trouver des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent à l'intérieur de la commune.

2. INFORMATION

Sensibiliser la population aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.

Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées, par voie de guides, articles, affichage, réunions ou autres supports adaptés ...

3. MOBILITE ET TRANSPORT

- Déplacements dans la commune

Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages ...).

- Transport individuel

Prévoir suffisamment de stationnements adaptés, tant sur la voie publique que dans les parkings, et en garantir l'usage et le respect.

- Transports en commun

Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.

- Transports spécialisés

En complément du réseau de transport en commun, promouvoir l'utilisation d'un transport spécialisé, seul moyen possible de déplacement pour certaines catégories de personnes handicapées.

4 - ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS

Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs ou réhabilités, recevant du public.

Faire fonctionner la commission extra municipale handicap.

Inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins.

5 - LOGEMENT

Proposer un recensement des logements accessibles et adaptés, afin de les réserver en priorité à des personnes handicapées.

Favoriser la concertation entre les différents organismes concernés (mairie, préfecture, associations concourant à l'amélioration de l'habitat, organismes logeurs...) pour améliorer les conditions d'accès au logement.

6 - EMPLOI

Favoriser l'emploi au sein de la ville d'Allonnes des travailleurs handicapés et assimilés.

Faire connaître les possibilités offertes par l'AGEFIPH (association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées (insertion professionnelle, aménagement de postes de travail...).

Promouvoir l'emploi des personnes handicapées par l'intermédiaire de la P.A.I.O. (Permanence d'Accueil pour l'Information et l'Orientation) et des missions locales.

Encourager Pôle Emploi, la P.A.I.O. et les missions locales à prévoir la présence d'une personne formée pour l'accueil des travailleurs handicapés, dans chacune de leurs antennes.

Confier, dans la mesure du possible, des marchés aux établissements de travail protégé, (fournitures, espaces verts...).

7 - ENFANCE - EDUCATION

Favoriser l'accueil des enfants handicapés à la halte garderie.

Informar la population des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.

Aménager les établissements scolaires et le centre de loisirs pour les rendre accessibles à tous.

Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire et universitaire en partenariat avec l'Education Nationale.

8 - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VACANCES

Promouvoir l'accessibilité des lieux publics : musée, salle de spectacles, salles de sports, piscine...

Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs... en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations spécialisées.

Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes handicapés.

9 - VIE A DOMICILE

Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes handicapées, soit par des visites à domicile, soit par des contacts dans la commune.

10 - VIE SOCIALE

Soutenir les associations qui accompagnent des personnes handicapées et celles qui les accueillent.

11 - FORMATION

Sensibiliser les personnels communaux aux différents types de handicap.